

# Scénographie / atelier

**Cycle :** Bloc 1 Master Approfondi

**Option :** Scénographie

**Quadrimestre :** 1 et 2

**Volume horaire :** 390 h (13 h / semaine)

**Crédit :** 30

**Pondération :** 15

**Obligatoire :** oui

**Langue d'enseignement :** français

**Lieu :** École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

**Enseignante :** Claire Wagelmans, c.wagelmans@intra-esavl.be

## COMPÉTENCES VISÉES

■ Après les orientations qui lui ont été proposées au long de son parcours, l'étudiant doit être désormais à même de mener à bien une création complexe de façon professionnelle en tant qu'artiste qui a fait des choix et les affirme.

## ACQUIS D'APPRENTISSAGE

■ Les travaux qui sont demandés en classe terminale rendent compte de cette double capacité. Extension du domaine d'intervention du scénographe vers le domaine du lyrique, de l'exposition voir de l'installation. Ce programme n'est pas une fin en soi, il doit rester modulable (opportuni-

tés extérieures, actualité...).

■ Réflexion de façon autonome à son *Travail de fin d'étude* « Vitrine d'un imaginaire artistique ».

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

■ Conception et réalisation de projets scénographiques.  
■ Observer et apprécier les ressources artistiques et les qualités humaines de chaque étudiant.

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

### Modalités d'évaluation

■ Présences de l'étudiant requise aux séances de travail.  
■ Fin du 1<sup>er</sup> quadrimestre : évaluation par un jury interne.  
■ Fin du 2<sup>e</sup> quadrimestre : évaluation des travaux de l'étudiant par un jury externe.

### Critères d'évaluation

■ qualité du travail de mise en forme esthétique de l'espace (conscience de l'espace, créativité, invention formelle, imagination) ;  
■ aptitude de l'étudiant à traduire matériellement et avec justesse sa « vision » dans un langage plastique ;  
■ connaissance et utilisation des outils techniques de la création scénographique ;  
■ aptitude de l'étudiant à la réflexion, à l'analyse critique, à l'auto-évaluation, à l'esprit de synthèse, à la prise de position personnelle tant artistique que culturelle et sociale ;  
■ aptitude de l'étudiant à la déontologie du métier de scénographe (échange verbal, communication entre les différents intervenants de la création) ;  
■ constance dans le travail et évolution positive des acquis ;  
■ faculté de l'étudiant à comprendre les mécanismes et les composants de la présentation ou représentation scénographique : rapport avec l'œuvre, l'action ; rapport avec le public ; rapport avec le monde.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## CO-REQUIS

---

Aucun.